



Problématique de prêt usuraire à l'institut supérieur de développement Rural de Mbeo, dans la province du Kwilu en République Démocratique du Congo

¹Ngolomingi Makambo Franck, ¹Mbuluku Eddy, ¹Ikuka Mayele Hérithier

¹Institut Supérieur de Développement Rural de Mbeo, B.P.8251 KIN 1/RD.Congo

Abstract

philosophy of development is to make microcredit an instrument in the fight against poverty, however, this is not the case at the higher institute of rural development of Mbeo where borrowers have a rope around their neck and live in poverty. debt bondage. The absence and remoteness of microfinance institutions in Mbeo have largely contributed to the emergence of usurious loans which continue to weigh heavily on salaried borrowing civil servants to the point of mortgaging their salaries. There are some who have spent many years without directly receiving their salaries from the bank's services given that it is usurious lenders who take their place, and this with the complicity of the bank's paying agents under the powerless eye of public power.

Keywords: loan sharking, debt bondage, salary mortgage

Résumé : La philosophie actuelle du développement est de faire de microcrédit un instrument de lutte contre la pauvreté, cependant, ce n'est pas le cas à l'institut supérieur de développement rural de Mbeo où les emprunteurs ont la corde au cou et vivent la servitude pour dette. L'absence et l'éloignement des institutions de micro finances à Mbeo ont contribué largement à l'émergence de prêt usuraire qui ne cesse de peser lourdement sur les fonctionnaires salariés emprunteurs jusqu'à

hypothéquer leurs salaires. Il y en a qui totalise beaucoup d'années sans toucher directement leurs salaires auprès de services de la banque étant donné que ce sont des prêteurs usuraires qui touchent à leur lieu et place, et cela avec complicité des agents payeurs de la banque sous l'œil impuissant du pouvoir public.

Mots clés : prêt usuraire, servitude pour dette, hypothèque de salaire

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.16275486>

1. INTRODUCTION

Les micro-finances sont à nos jours une préoccupation majeure, non seulement pour ceux qui se lancent dans l'entrepreneuriat ou les affaires, mais aussi des ménages tant en ville qu'à la campagne.

Par ricochet, il est aussi vrai que la rareté, l'éloignement, ou encore l'absence des institutions des micro-finances ont poussé l'humanité à plusieurs initiatives notamment les tontines, les mutuelles de solidarité, les associations villageoises d'épargne et crédit.....

C'est le cas aussi de la population de MBEO où se trouve l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbeo (ISDR MBEO) où les ménages faute d'un pouvoir d'achat fort s'engagent à contracter des crédits auprès des prêteurs usuraires. Ce phénomène engendre des complications, tendant à la servitude pour dette. Pour MICHEL BONNET (1989) « réduire à son expression la plus schématique, la servitude pour dette est l'état d'une personne liée à une autre par une dette qu'elle doit rembourser par son travail au service du prêteur. ».

Fort est le malheur de constater que le microcrédit avec tous ses corollaires se passent sous l'œil impuissant du pouvoir public ; et parfois les clients qui souscrivent à cette aventure sont abandonnés à leur triste sort et à leur propre turpitude.

Ainsi, dans le cas d'espèce nous avons essayé d'analyser cette problématique de prêt usuraire à Mbeo, tout en proposant quelques pistes de solutions.

2. METHODE

Pour se faire, nous avons utilisé la méthode d'enquête, en se servant d'un questionnaire qui a été mis à la disposition de nos enquêtés choisis à base de quelques critères à l'occurrence être responsable d'un ménage, avoir vécu plus de 5 ans à Mbeo, être acteur dans l'exercice de microcrédit, et être agent à l'ISDR MBEO.

Cette méthode a été accompagnée de technique documentaire qui nous a orientés à une revue de littérature relative à notre sujet de recherche.

Pour cerner les problèmes qu'engendrent le microcrédit à MBEO, nous sommes partis d'un questionnaire d'enquête soumis auprès de 45 agents de l'Institut Supérieur de Développement Rural de MBEO, qui sont clients ou ayant été clients d'un prêteur usuraire

appelé communément « Banque Lambert ». Nous nous sommes servis également de la méthode analytique qui nous a permis d'analyser les différentes réponses obtenues auprès de nos enquêtés.

3. PRESENTATION DU MILIEU

Relativement au milieu de recherche, nous avons choisi MBEO ISDR où est implanté l'institut supérieur de développement rural. C'est une ancienne mission catholique du diocèse d'IDIOFA, se trouvant en cheval de deux secteurs notamment secteur BULWEM et secteur SEDZO dans le territoire d'IDIOFA, province du KWILU, en République démocratique du Congo.

Mbeo est situé à 120 Km au nord du chef-lieu du territoire, à 180 km de KIKWIT ville la plus proche, et à 800 km (par route) de Kinshasa la capitale du pays.

C'est un milieu où la majorité de la population est agricole. En dehors des fonctionnaires de l'Etat qui sont affectés à l'enseignement supérieur et universitaire, à l'enseignement primaire, secondaire et technique, et la santé, le reste de la population est paysanne.

En dehors des salaires, sources régulières des agents et fonctionnaires de l'Etat, l'économie de tous les ménages repose sur l'agriculture, l'élevage, et quelque fois sur la pisciculture pour quelques-uns.

Le Développement Progrès Populaire, DPP en sigle, un projet du diocèse d'IDIOFA, et l'Institut Supérieur de Développement Rural, ISDR en sigle ont exercé une influence de maraichage, élevage porcin, caprin, et de la volaille dans les habitudes des ménages de Mbeo et environs.

Du point de vue commercial des produits manufacturés, on sait trouver quatre(4) petites boîtes pharmaceutiques, et cinq (5) boutiques.

4. LES RESULTATS DE L'ENQUETE

4.1. QUELQUES PROBLEMES DE MICROCREDIT A MBEO

4.1.1. ABSENCE DES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE

Mbeo tel que présenté est un milieu rural situé loin des grands centres urbains où on trouve les banques, et les caisses de crédits officielles. A cet effet, la population se trouve dans la grande difficulté de pouvoir bénéficier le service des institutions de micro finances. Le concept épargne et crédit dans leur vrai sens économique et surtout officiel ne sont pas tellement d'application si ce n'est par le crédit usuraire.

La banque Afriland installée à IDIOFA à 120 Km est la seule banque qui fait descendre ses services mobiles à Mbeo et environs pour la paie des salaires des fonctionnaires de l'Etat se trouvant dans cette partie du pays.

Malgré sa présence mobile, elle n'a pas d'autres activités si ce n'est de payer les salaires, et cela souvent en retard. Généralement elle paye entre le 05 et le 15 du mois prochain dont la paie a été libérée.

4.1.2. EMERGENCE DE PRET USURAIRE

De par son historique, il se révèle que le prêt usuraire sous le nom de banque Lambert est d'application à Mbeo depuis 2007. Il a trouvé son existence suite au non- respect des engagements des emprunteurs.

En effet, la difficulté de trouver la solution au coût des soins de santé, et à la scolarité des enfants a poussé quelques parents à solliciter l'emprunt auprès de leurs confrères, amis, ou connaissances qui avaient à l'époque un peu de moyens, bref, la disponibilité financière. Cependant, le retard de remboursement mais aussi l'insolvabilité des emprunteurs ont stimulé les prêteurs à imposer un intérêt sur leurs fonds dépréciés.

Tout a commencé par un taux d'intérêt de 50% avant d'être appliqué actuellement à un taux de 20 à 30%.

Malgré l'application de ce taux d'intérêt qui paraissait d'abord comme une sanction, les prêteurs éprouvent toujours des difficultés de récupération de leurs fonds. Si au début ce taux était une sanction, en réalité aujourd'hui les prêteurs s'en servent pour faire les économies.

Pour éviter l'insolvabilité des emprunteurs salariés de l'ISDR MBEO entre 2009 et 2011 quelques prêteurs usuraires avaient obtenu la faveur des autorités académiques de l'ISDR MBEO notamment le Directeur Général, et les secrétaires généraux à l'époque pour que la récupération de leurs fonds aux insolubles se fasse à la source pendant la paie.

Vu les plaintes et les déclarations des agents concernés par ce retrait à la source, ces agents qui n'auraient de quoi amener en famille, et ne savaient qu'apposer tout simplement la signature sur les états de paie sans pour autant toucher l'argent en main, finalement, le comité de gestion a pris la décision de ne plus accepter les listes des prêteurs usuraires aux différents services pendant la paie.

Depuis 2016 où la paie des fonctionnaires de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR MBEO) est bancarisée, la banque Afriland dépêche ses services mobiles sur place à Mbeo et la paie se fait durant la journée. A cet effet, la récupération des dettes des prêts usuraires se fait au lieu de la paie. Paraphrasons KWASI NGASIA (2018) pour qui, « lorsqu'il y a paie, les prêteurs se débarquent munis de leurs registres, à la recherche de tous ceux qui empruntent dans leurs « banques Lambert. Généralement, il reste dans les périphéries de 5 à 30 mètres du lieu où se passe la paie. Une exception s'observe à l'endroit des bons payeurs, les enseignants de l'EPSP, et les infirmiers qui sont admis à payer à la maison ».

Cependant, actuellement, on assiste à une complicité entre les agents payeurs de la banque Afriland et les prêteurs usuraires, laquelle complicité autorise aux prêteurs

usuraires de toucher directement la totalité de salaires leurs clients en se servant des « pour acquit » signés et libérés par leurs clients.

D'ores et déjà, il se fait remarquer que depuis que ces prêteurs usuraires ont obtenu cette facilité, prêter la somme d'argent à un client fonctionnaire salarié devient de plus en plus facile se sachant bien qu'ils vont le récupérer à la source pendant la paie prochaine.

PROCEDURE DE PRET USURAIRE A MBEO

La procédure dont il est question ici se réfère à la livraison de prêt et à la récupération de la somme prêtée.

Pratiquement, la livraison se fait au comptant et virtuellement. Au comptant, c'est lorsque le prêteur libère physiquement à la présence de l'emprunteur la somme de convenance, et ce dernier vérifie les espèces et appose sa signature marquant son engagement. Mais à la livraison virtuelle, il est question de passer les écritures sans voir ni toucher les espèces. C'est le cas de celui qui a reçu le prêt, mais n'a pas honoré son engagement à l'échéance fixée faute des moyens, par conséquent il demande au prêteur de multiplier son usure comme s'il avait de nouveau contracté un autre prêt.

En ce qui concerne la récupération des prêts accordés précédemment, actuellement le prêteur demande avant la paie le « pour acquit » du client, fonctionnaire et salarié. Ce document lui confère le droit de toucher son salaire peu importe la somme qu'il doit au prêteur. Si la somme à payer au prêteur est en dessous du salaire (net à payer) du client, le prêteur récupère d'abord le salaire en entièreté, ensuite il récupère sa dette, après avoir récupéré sa dette il remet à son client emprunteur la différence qui lui revient.

Si la somme prêtée dépasse le salaire mensuel du client, ce dernier devra remettre au prêteur le nombre de « pour acquit » qui correspond au nombre de mensualité dont les salaires vont couvrir la somme à rembourser.

Pendant la paie, les prêteurs déposent auprès des agents payeurs de la banque les « pour acquit » de leurs clients respectifs et ces agents de la banque font les calculs avec les prêteurs et leurs libèrent tous les salaires de ces agents, fonctionnaires et salariés ayant remis leurs pour acquits aux prêteurs.

4.2. CONSEQUENCES DE MICROREDIT PAR LE PRET USURAIRE A MBEO

Nos enquêtes ont démontré que 45 agents salariés ont cédé le pouvoir de retrait de leurs salaires aux prêteurs usuraires. Ceux-ci se présentent devant les agents payeurs de la banque Afriland en lieu et place des fonctionnaires de l'Etat muni de ce document « pour acquit » et récupèrent tous les salaires de ces agents, clients des prêteurs usuraires.

24 sur 45 soit 53,3% ont fait 5 ans soit 60 mois sans qu'ils touchent directement leurs salaires par le simple fait que ce sont des prêteurs usuraires auprès de qui ils ont légué le pouvoir de toucher par convenance en libérant leurs « pour acquit », qui touchent à leur place.

13 sur 45 soit 28,8% se situent entre 2 à 3 ans qu'ils ne touchent pas directement leurs salaires.

8 soit 17,7% se trouvent entre 5 mois à une année.

Il faut voir comment ces emprunteurs, fonctionnaires de l'Etat et salariés défilent devant les maisons des prêteurs usuraires soit pour s'engager de nouveau et reconduire l'usure, soit encore pour retirer la différence de salaires s'il y en a.

Généralement, ils attendent 2 à 3 jours après la paie officielle de la banque pour régulariser les écritures avec leurs prêteurs usuraires.

35 sur 45 soit 77% avaient emprunté une somme équivalant à une mensualité de leur salaire, malheureusement, faute des moyens pour rembourser, ils se sont liés aux prêteurs en reconduisant l'usure chaque mois ; c'est ce qui fait qu'ils ne soient dans la possibilité de quitter les prêteurs usuraires.

5. . ANALYSE DES RESULTATS

Le prêt usuraire rend service à la communauté, et satisfait les besoins des emprunteurs tout en les mettant la corde au cou.

Les données relatives au nombre de fonctionnaires salariés ayant hypothéqué leurs salaires durant 5 ans soit 53,3% et ceux qui se situent entre 2 à 3 ans soit 28% montre déjà comment les salariés ont perdu leur droit au salaire, et par conséquent travaillent au service des prêteurs.

La situation que traversent ces emprunteurs prouve à suffisance combien il y a servitude pour dette par le simple fait que ces emprunteurs n'ont pas de marge de liberté. Toute leur vie pendant cette usure est au service des prêteurs usuraires jusqu'à ce qu'ils seront en mesure de se libérer de leur joug. Cela s'explique aussi dans un contexte où le taux d'intérêt imposé par les prêteurs est plus élevé. Pour AHIWODZI ANTHONY K. et SACEY FRANK G. cités par MUJINGA KAPEMBA (2024) « lorsque le taux d'intérêt n'est pas à l'équilibre mais qu'il est plutôt élevé, cela affecte négativement les emprunteurs en réduisant leur incitation à prendre des mesures propices au remboursement des prêts. ».

Ce qui choque davantage c'est le fait que cette hypothèque des salaires devient institutionnalisé, et se fait en connaissance des autorités locales, sans aucune répression.

Il est claire que l'absence des institutions de micro finances à Mbeo, et celle de réglementation sur l'usure à Mbeo et environs paupérissent les paisibles citoyens de cette partie du globe jusqu'à les laisser dans la servitude pour dette.

L'oscillation de taux qui varie entre 20 et 30% dépend de la volonté de prêteurs pour qui la fixation du taux d'intérêt est fonction de convention entre le prêteur et le client, emprunteur. Nous osons croire que c'est à raison, dans ce sens que l'Article 480, Chapitre III du prêt à intérêt de droit civil Congolais (2003) stipule que « -le taux de l'intérêt conventionnel est déterminé librement par les parties contractantes ; il se prouve d'après le droit commun. ».

Nous pensons à juste titre que, c'est en vertu de cette disposition légale que les emprunteurs sont pris en otage par les prêteurs usuraires.

La façon d'hypothéquer les salaires en complicité avec les agents payeurs de la banque qu'il soit avec autorisation volontaire ou contraignante des clients salariés salit progressivement la réputation de la banque, alors que pour JACQUES-DANIEL ROCHAT (2010), « l'existence et la santé des banques dépendent donc fondamentalement du niveau de confiance qui peut s'exercer dans un pays »..

6. RECOMMANDATIONS

Pour pallier à ce malaise qui ronge non seulement les finances des ménages des agents de l'Institut Supérieur de Développement Rural de MBEO (ISDR MBEO), mais aussi le secteur de la paie et le système de microcrédit, nous recommandons au pouvoir public de mettre en place des institutions de micro finances susceptibles de faciliter l'épargne et les petits crédits aux fonctionnaires de l'Etat. Qu'il règle le micro-crédit dans le secteur privé et protège les salariés contre ce gangrène d'usure et de l'hypothèque des salaires.

CONCLUSION

Se référant à MUJINGA KAPEMBA (2024) pour qui « le microcrédit s'impose à l'heure actuelle comme un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté. ». Nous disons que le microcrédit dans le monde actuel est un cordon qui lie les petits entrepreneurs avec la banque. Dans cette cohabitation la banque crée des richesses et les petits entrepreneurs obtiennent la possibilité de créer des richesses grâce aux prêts qu'ils reçoivent.

Cependant, malgré l'importance de la fonction et du rôle que joue le microcrédit, certains milieu ruraux sont exclus de sphères de microcrédit parfait, c'est le cas notamment de MBEO où il n'y a pas d'épargnes mais subit le poids de prêt usuraire faute de l'inexistence des institutions de micro finances.

A cet effet, le microcrédit financé par prêteurs usuraires à MBEO n'est plus dans la logique de lutter contre la pauvreté, mais c'est devenu par ricochet un instrument de servitude pour dette ayant occasionné l'hypothèque des salaires pendant plusieurs années.

Malgré le malaise occasionné par ce dernier les emprunteurs subissent la répression des prêteurs usuraires qui travaillent en complicité avec les agents payeurs de la banque en violant le droit de la paie bancarisée, et cela sous l'œil impuissant du pouvoir public Congolais.

REFERENCES

BONNET MICHEL, (1989), « la servitude pour dette », in Vivant univers, n° 381, Mai-Juin, pp28-31 ;

CODES LARCIERS RDC, (2003), Droit civil et judiciaire, Tom 1, Afrique édition ;

KWASI NGASIA, (2018), Impact de prêt usuraire sur les revenus des ménages des agents de l'ISDR MBEO, TFC, inédit, ISDR MBEO ;

MUJINGA KAPEMBA,(2024),Introduction à la micro finance, notes de cours,3è cycle, inédit, ISDR MBEO.

ROCHAT JACQUES-DANIEL, (2010), choisir la vie..., éd. ENTRAID ;